

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE DIX VINGT, le 16 SEPTEMBRE à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU Didier, Maire.

Date de convocation du 05 septembre 2020

Nombre d'élus : 11/11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, VIDAL Nelly, PAYET Rachel, DAVID James, WOLFF Stéphane, RONDEAU Sandrine, BAUBRY Guillaume, DICANOT Lionel.

Secrétaire : BAUBRY Guillaume

1° - EFFACEMENT DES RESEAUX

Afin de mieux cerner les besoins des communes et prévoir les financements nécessaires, les services du SIEMML ont demandé si la Commune envisage réaliser une opération d'effacement des réseaux en 2021.

Les estimatifs sommaires des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public ont été fournis par le SIEMML.

RD 360 Touraine :

- montant estimatif de la dépense : 94 120 €
- montant estimatif du fonds de concours à verser par la Commune : 18 824 € pour l'effacement des réseaux
- montant estimatif génie civil télécommunications à verser par la Commune : 31 524 €.

RD 360 rue de Rougeville « Rocheville » :

- montant estimatif de la dépense : 262 085 €
- montant estimatif du fonds de concours à verser par la Commune : 104 834 € pour l'effacement des réseaux
- montant estimatif génie civil télécommunications à verser par la Commune : 81 558 €.

RD 360 rue d'Anjou « Grûches » :

- montant estimatif de la dépense : 205 715 €
- montant estimatif du fonds de concours à verser par la Commune : 82 286 € pour l'effacement des réseaux
- montant estimatif génie civil télécommunications à verser par la Commune : 59 976 €.

Après avoir examiné les propositions concernant la RD 360 Touraine, la RD 360 Rougeville et la RD 360 Anjou Grûche ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public en 2021 des rues :

- RD 360 : Rue de Rougeville «Rocheville ».
- Rue d'Anjou « Grûche ».

2° - VOIRIE

Les travaux de sécurisation seront réalisés après que les travaux d'effacement des réseaux soient terminés.

3° - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan de sauvegarde de la Commune a été mis en place en 2012. Il liste les mesures à mettre en place dans le cadre de catastrophes naturelles telles que les risques inondations, d'effondrement de cavités et risques nucléaires.

Il est nécessaire de mettre à jour le schéma d'alerte des responsables communaux (volet gestion de crise), suite à l'élection municipale.

Après en avoir délibéré, les responsables communaux sont désignés ainsi :

Maire : Didier ROUSSEAU en lien avec la Préfecture

Chargé des relations publiques : Titulaire : Cyrille MERCIER, suppléant : Stéphane WOLFF

Secrétariat : Titulaire : Véronique L'ANDAIS, suppléante : Sandrine RONDEAU

Responsable lieux publics : Titulaire : Jean-Luc GAUDIN, suppléante : Nelly VIDAL

Responsable logistique : Titulaire : James DAVID, suppléant : Guillaume BAUBRY

Responsable population : Titulaire : Lionel DICANOT, suppléant : Rachel PAYET.

4° - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions 2020 suivantes :

N°	Demandes	Vote 2020
1	AFRIEJ enfance (délib du 04/03/2020)	2 934,22 €
2	AFRIEJ jeunesse (délib du 20/01/2020)	5 804,54 €
3	Société l'Artannaise (M. Rousseau ne prend pas part au vote)	200 €
4	Anciens Combattants Artannes Coudray	200 €
5	club Aquariophilie Artannes	200 €
6	Société de chasse Coudray Artannes	200 €
7	Club nature (faune sauvage Coudray Artannes)	200 €
8	ACDC Danse Coudray-Macouard	200 €
9	Harmonie Varrains Chacé	200 €
10	ADMR Les tuffeaux Saumur	300 €
11	Lycée des Ardilliers Assoc scolaire J Delanoue	120 €
12	MFR La Riffaudière Doué la Fontaine	60 €
13	Perce-Neige Bagneux	120 €
16	France Alzheimer Angers	120 €
14	Ligue contre le cancer Angers	120 €
15	Protection civile Maine et Loire	200 €
16	Anjou Muco Trélazé	120 €
17	France victimes 49	120 €
	TOTAL	11 418,76 €

5° - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre du contrôle de légalité, Madame la Sous-Préfète de Saumur par intérim, a fait savoir à la Mairie que par délibération N°5 du 26 mai 2020, le conseil municipal a omis de déterminer les limites dans lesquelles s'opèrent les délégations au Maire suivantes :

- Le 6° de la délibération : Au droit d'engager des actions en justice au nom de la Commune ou de défendre ses intérêts.
- Le 7° de la délibération : Au règlement des dommages consécutifs aux accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les délégations à M. le Maire, **sans limite** et pour la durée du mandat, concernant les cas suivants :

- Le 6° : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle;
- Le 7° : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

6° - NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Considérant l'invasion des frelons asiatiques, le conseil municipal décide de renouveler l'opération de remboursement' des frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, avec un plafond de 100 € sur présentation de la facture.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la location par Dactyl OMR d'un nouveau photocopieur plus performant au tarif de 156 € TTC par mois au lieu de 230 € TTC par mois, pour la Mairie et qu'il a signé le contrat de location.

- TROTTOIRS

Monsieur le Maire informe les élus concernant la récupération des trottoirs lors des ventes, trottoirs étant sur le domaine privé des vendeurs, dans le centre du village. Ainsi lors des ventes, la commune fait réaliser à sa charge par le géomètre de Doué la Fontaine la régularisation des limites du fait du Domaine public.

- SERVICE DE BROYAGE DES VEGETAUX

Kyrielle, le service de déchets de l'Agglo, propose un service gratuit de broyage de végétaux, sur une demi-journée dans les communes volontaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la date du samedi 24 octobre de 13 h 30 à 16 h.

- **REPAS DES ANCIENS** : reporté à une date ultérieure.